

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

L'EUROPE, UNE SUPERPUISSANCE EXEMPLAIRE

NOTRE PROGRAMME



**PARTI
FÉDÉRALISTE
EUROPÉEN**

www.parti-federaliste.eu

L'Europe une Superpuissance exemplaire (même pour la Suisse)

**Construire une Fédération Européenne
forte de ses 450 millions de citoyens,
unis au sein d'une démocratie souveraine et indépendante**

Le Parti Fédéraliste Européen

3 axes de majeurs doivent marquer la prochaine mandature

L'approfondissement de l'Union et sa transformation en une Fédération Européenne doit précéder tout élargissement.

La demande de la Suisse d'intégrer la Fédération sera la meilleure preuve de notre réussite

[Bénéfices pour les citoyens : Quand la Confédération Helvétique sera d'accord pour rejoindre la Fédération Européenne celle-ci nous aurons atteint une maturité suffisante pour accueillir d'autres pays que les 28.](#)

Les arrivées sauvages de migrants en Europe doivent être stoppées afin de protéger la civilisation, les personnes et le niveau de vie des Européens

[Bénéfices pour les citoyens : Les réalités quotidiennes montrent que l'accueil de populations de cultures ou de langues différentes sans une véritable intégration crée un communautarisme préjudiciable à la cohésion républicaine. Il faut donc constituer des structures d'intégration et d'accueil suffisantes et démontrer leur efficacité avant d'accueillir plus de migrants.](#)

La Constitution de la Fédération Européenne ne doit centraliser que les pouvoirs régaliens et la planification stratégique Fédérale au niveau du Gouvernement Européen et décentraliser au niveau des Régions (ou Provinces ou Länder) toutes les autres responsabilités pouvant être traitées à ce niveau.

[Bénéfices pour les citoyens : Le gouvernement de 450 Millions de citoyens ne doit gérer que les sujets qui impactent l'ensemble des citoyens. Tous les autres sujets doivent être traités au niveau le plus proche possible des citoyens \(Organisation décentralisés – subsidiarité\). Les Provinces \(Espagne, Italie, Pays Bas...\) les Länder \(Allemagne\) et les Régions sont aujourd'hui le niveau qui semble le plus amène de prendre des décisions bien informées, explicables et applicables.](#)

A. Une Fédération Européenne

L'héritage de l'Europe est constitué par sa culture Gréco Latine et ses racines Chrétiennes. C'est sur ces points communs à tous les européens que nous voulons construire la Fédération Européenne.

L'Europe des 27 est une superpuissance, qui doit s'affirmer :

- Une population parmi les plus importante, de l'ordre de 450 Millions d'habitants soit la 3^{ème} population mondiale après l'Inde, la Chine (~1,4 Milliard MAIS devant les Etats-Unis 330 Millions (estimation 2022)
- Un héritage culturel commun et des populations éduquées avec une bonne hygiène.
- Une puissance Economique avec un Produit Intérieur Brut de 17 Mille Milliards de USD 3^{ème} PIB mondial derrière les USA 25 Mille Milliards de USD et la Chine 18 Mille Milliards de USD (estimation 2022).

Le Parti Fédéraliste Européen est convaincu que l'Europe doit affirmer son positionnement de superpuissance par une volonté politique déterminée.

A défaut, l'Europe ne constituera qu'une mosaïque de petits états, certes indépendants, mais totalement impuissants et tiraillés entre les 2 superpuissances auxquelles elle aura laissé le champ libre, USA et Chine, ces superpuissances qui veulent éviter à tout prix un troisième concurrent.

Bénéfices pour les citoyens : Les intérêts économiques et diplomatiques de l'Europe pourront être affirmés dans les instances internationales protégeant ainsi le niveau de vie des citoyens et leur liberté de se déplacer dans et de commercer avec le monde entier.

Le Parti Fédéraliste Européen demande que le Parlement Européen se constitue, dès son élection en Juin 2024, en Assemblée Constituante pour élaborer une Constitution Européenne.

Bénéfices pour les citoyens : L'évolution progressive des traités par empilement de textes devenus au cours du temps de plus en plus compliqués et imbriqués ne permet plus au citoyen de savoir qui est responsable de quoi et pourquoi. Le vote lors des élections ne permet plus de reconnaître le travail d'un élu ou de le sanctionner. C'est ce déficit de compréhension et de contrôle des citoyens que la Constitution doit combler.

L'élaboration de cette Constitution et son adoption doit venir AVANT tout nouvel élargissement de l'Union.

Bénéfices pour les citoyens : Les traités actuels sont insatisfaisants et ont été signés sans tenir compte de l'avis direct des citoyens (France et Pays Bas 2005), même si plus tard ils ont été ratifiés par les parlements respectifs. Le processus constitutionnel proposé par le PFE l'est. Un élargissement au pays des Balkans, à l'Ukraine et à la Moldavie dont l'histoire, le niveau de vie et la culture sont extrêmement différentes rendra encore plus difficile toute évolution de l'Union Européenne démocratiquement approuvée.

B. Une Fédération Démocratique

- La Fédération Européenne doit être une Démocratie dans laquelle la décision appartient aux citoyens, directement ou à travers leurs représentants directs.

Bénéfices pour les citoyens : Le Président et les Commissaires de la Commission sont actuellement choisis par le Conseil et seulement validé par le Parlement. Dans la Constitution de la Fédération Européenne voulue par le PFE, le gouvernement sera composé d'élus directs qui, à chaque élection, devront répondre de leurs actions devant les électeurs.

- La Liberté d'expression sera redonnée à tous en s'inspirant du 1^{er} amendement de la Constitution des Etats Unis d'Amérique : « Le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice ; ou pour limiter la liberté d'expression, de la presse ou le droit des citoyens de se réunir pacifiquement ou d'adresser au Gouvernement des pétitions pour obtenir réparations des torts subis. »
Un codicille précisera que **toutes les opinions et les religions sont libres à condition qu'elles respectent l'Etat Européen et les Valeurs de la Fédération et que leur message et leur pratique ne s'oppose pas à la Liberté d'expression et que leur enseignement ne contredise pas les Valeurs de la Fédération.**

Les Journalistes et leurs Sources seront protégés. La seule exception sera lorsque la Justice jugera, dans des affaires criminelles, qu'une Source doit être rendue accessible car essentielle une enquête.

Bénéfices pour les citoyens : Malgré les dérives extrêmement contestables des réseaux sociaux et des contenus qui y circulent, il est inacceptable que le « jugement » de ce qui est acceptable ou ne l'est pas soit délégué à des médias, des groupes de pression ou à des plateformes par des gouvernements qui montrent, ce faisant, leur incapacité à se protéger eux-mêmes. Seule la Justice en se basant sur les lois et leur contenu - non extensivement interprété – peut déclencher des poursuites et sanctionner les émetteurs.

- Le Parlement élu en 2024 se réunira pour Etablir une Constitution Fédérale. Les citoyens européens devront être associés à la rédaction de cette constitution. La Constitution devra être lisible par et accessible à tous, elle garantira les droits essentiels des Citoyens, des Régions, Provinces et Länder – ici appelées Régions - et des Etats.
Note : Les travaux réalisés dans le cadre de la Convention sur l'avenir de l'Europe pourront être utilement repris. Toutefois l'actuelle Commission avait par construction exclus toute remise en cause des Traités ce qui en a limité la portée).

Bénéfices pour les citoyens : En travaillant avec des sondages et des questionnement multiples de l'ensemble des citoyens un véritable travail démocratique pourra avoir lieu afin d'arriver à un texte « équilibré ». L'histoire du Chili montre bien les dangers portés par les extrêmes.

- Dans le seul but de gérer le processus d'élaboration, d'approbation et de transition vers la Constitution nouvelle le Parlement élira le Président de la Commission ainsi qu'un ensemble de Commissaire qui dirigeront la Commission. Les Membres de la Commission devront avoir été élus lors des élections Européennes de 2024. Le Parlement pourra démettre la nouvelle Commission ainsi établie, si ceci s'avère nécessaire.

Bénéfices pour les citoyens : Cette précaution devrait diminuer le risque que les travaux de l'Assemblée Constituante ne soient entravés par des combats d'arrière-garde des organisations existantes, amenées à évoluer du fait de ce processus démocratique.

- **La Constitution de la Fédération Européenne :**

- La Constitution définira les droits des entités fédérale, nationales et régionales en privilégiant la proximité maximum des niveaux de décision d'avec les citoyens concernés – **subsidiarité** ou « Organisation Décentralisée » comme prévu par l'Article 1 de la Constitution Française.

Bénéfices pour les citoyens : Les solutions trouvées au plus près des problèmes à résoudre sont toujours les meilleures car elles sont basées sur une connaissance plus approfondie et respecte mieux les contraintes et cultures locales. Par la visibilité de l'action des élus et la remise en cause périodique de leur mandat la tenue de leurs engagements est mieux contrôlée.

- Les modes d'élections des Parlementaires Européens sont définis par chacun des états fédérés. Cependant afin de favoriser une relation directe entre les élus et leur électorat, le Parti Fédéraliste Européen réclame que les pays de plus de 10 millions d'habitants passent à un mode de scrutin par Région.

Bénéfices pour les citoyens : La visibilité de l'action de chaque élu et la remise en cause périodique de son mandat apporte une plus grande responsabilité des élus devant leurs électeurs.

- Le Gouvernement sera constitué exclusivement de personnes élues au dernière élections Européennes.

Bénéfices pour les citoyens : La visibilité de l'action des élus et la remise en cause périodique de leur mandat permet un meilleur contrôle par les citoyens

- Le « Conseil » des Chefs d'état sera complété par le « Comité Européen des Régions » pour constituer la Chambre Haute.

Bénéfices pour les citoyens : La création de la Chambre Haute donnera la transparence voulue au travail des représentants des citoyens. Actuellement le Conseil de l'Europe et la Commission prennent des décisions sans que leur processus de décision ne soit communiqué aux citoyens. Le tout puissant Eurogroupe n'a aucune existence juridique.

- Un Président (non exécutif) garant ultime des équilibres de la Fédération. La Constituante devra définir les modalités de son élection.

Bénéfices pour les citoyens : L'existence d'une personne reconnue par tous, sans autre capacité que celle de résoudre les conflits Parlementaires ou Constitutionnels est essentielle pour la pérennité de la Fédération et le bon fonctionnement démocratique. Les prochaines élections aux Etats Unis d'Amérique risque de montrer le danger que constitue son absence.

- **Vie Démocratique**

- La citoyenneté Européenne existe et elle doit être généralisée. Les modalités d'acquisition de cette nationalité devront être définies en fonction de ce qui est actuellement observé en matière d'immigration. Le PFE propose une acquisition de la citoyenneté Européenne par le « Sang » ou par un processus incluant un Service Citoyen (humanitaire ou militaire) et l'absence de notification judiciaire.

Bénéfices pour les citoyens : La Fédération Européenne doit et veut assurer à chacun une éducation maximum, un niveau de vie suffisant et une sécurité pour chaque personne et ses biens. L'arrivée massive de personne ne maîtrisant pas toujours une langue Européenne, n'ayant que peu ou pas d'éducation ni de moyens de subsistance doit amener la Fédération à revoir les conditions de citoyennetés pour protéger ceux qui y vivent et y travaille en paix et en toute sécurité.

- Le droit de vote et l'éligibilité seront accordés aux citoyens européens (sous condition d'âge) pour toutes les élections de la Région et du Pays dans laquelle ils résident et paient leurs impôts.

Note : Le droit de vote pour les élections locales existe déjà.

Bénéfices pour les citoyens : La libre circulation des personnes doit être associée à la libre expression de la capacité de choix des citoyens quel que soit l'endroit de la Fédération où ils s'installent et paient leurs impôts.

- Un statut de parti politique européen sera défini pour permettre l'expression directe des citoyens sur les problèmes de la Fédération.

Note : La notion de liste transnationale ne nous semble pas justifiée car elle complique inutilement la représentation directe.

Bénéfices pour les citoyens : Les partis auront ainsi une obligation de clarté par rapport aux positions qu'ils défendent et au parti auquel ils sont affiliés. Cette clarté amènera une meilleure lisibilité des choix des citoyens et une responsabilité des élus.

- La portée et les modalités des Consultations Citoyennes ou des Référendum – y compris d'initiative populaire - au niveau de la Fédération seront définies par la Constitution.

Bénéfices pour les citoyens : Les citoyens doivent être consultés et avoir la possibilité de s'exprimer sur les grands choix de la Fédération. Consultations Citoyennes et Référendum sont les meilleurs moyens pour que les citoyens puissent exprimer leur volonté.

- **Adoption de la Constitution Européenne**

La Constitution Fédérale (et ses amendements ultérieurs) devra faire l'objet d'un vote simultané (les mêmes jours) par les citoyens des 27 pays constituant l'Union Européenne à date et représentés au Parlement.

Le vote de tous les citoyens de l'Europe sur la Constitution aura lieu dans la mandature – 2024 2029.

- La nouvelle Constitution sera considérée comme adoptée dans les pays où la majorité (*) des électeurs se sera prononcée en sa faveur.

(*) Majorité requise par la Constitution de l'Etat pour un changement de sa Constitution.

- Si la Constitution n'est pas validée par une majorité (*) de Citoyens dans une majorité de pays - un seuil à définir par la Constituante - le Parlement devra se démettre et de nouvelles élections seront appelées.
- Si la Constitution est adoptée par une majorité de pays - un seuil à définir par la Constituante - les pays qui auront rejeté la Constitution proposée, pourront, à leur choix, revoter dans un délai préfixé. En cas de rejet ces pays se verront proposé un statut d'association à négocier par le premier Gouvernement Constitutionnel. Ils ne seront pas représentés dans le Parlement Européen suivant.

Bénéfices pour les citoyens : Les citoyens qui auront pu s'exprimer lors des travaux préparatoires devront faire leur choix quant au résultat final des travaux de la Constituante. L'Angleterre a fait la preuve qu'il est possible de sortir de l'Europe, d'autres pays pourront faire ce choix. Enfin si les travaux ne sont pas validés par les citoyens il est logique que les Parlementaires reconnaissent leur échec et se démettent. Le Parlement suivant devra comprendre les raisons de l'échec et trouver la bonne voie.

C. Une Fédération Souveraine

La République Fédérale sera souveraine car son gouvernement élu aura des pouvoirs fédéraux permettant d'assurer la souveraineté de l'Etat. La Fédération sera dotée de :

- **Un pouvoir Législatif :**

Le pouvoir législatif sera réparti entre le Parlement Européen et la Chambre Haute des Etats et Régions, fusion du Conseil et du Comité Européen des Régions.

Bénéfices pour les citoyens : Un peuple souverain s'exprime par son Parlement et par lui seul. La clarté du mandat demandé par le candidat et la possibilité de suivre sa bonne exécution sont les éléments déterminant de la Démocratie.

- **Un Exécutif**

L'Exécutif - élu par le Parlement et dont les membres auront été élus eux-mêmes - aura en charge :

- a. **La Diplomatie Européenne**

Les organisations diplomatiques des Etats seront fusionnées afin de porter les messages et les explications de la Fédération à l'International. Elle sera dirigée par un des Membres du Gouvernement et le Premier Ministre.

Elle disposera du siège de la France au Conseil de Sécurité de l'ONU.

Bénéfices pour les citoyens : Les deux superpuissances et les autres pays auront en face d'eux une seule personne (morale et physique) qui portera les intérêts et les moyens de négociation de la Fédération sans que des intérêts nationaux puissent interférer.

- b. **L'Armée Européenne**

- Les armées des Etats seront unifiées afin de protéger la Fédération et de porter sa politique à l'International.

- Le budget de l'Armée sera porté à au moins 4% du budget de la Fédération, et ceci sera inscrit dans la Constitution, afin de constituer une force suffisante pour protéger les frontières continentales et ultra marines contre toute attaque.
- La force de dissuasion nucléaire française sera remise à la Fédération qui se sera préalablement engagée à son développement au niveau nécessaire pour rester une « arme de dissuasion » envers les autres superpuissances nucléaires, amies ou ennemies à date.
- L'Europe renégociera son statut au sein de l'OTAN. L'Europe devra acquérir une totale égalité avec les Etats Unis dans cette organisation.

Bénéfices pour les citoyens : Un état souverain doit avoir la capacité de se défendre, sinon il est dépendant de son protecteur. L'incapacité à se défendre seul a mis les pays Européens dans l'obligation de suivre les Etats-Unis dans des guerres injustes : Kosovo, Irak, Lybie, contre la décision de l'ONU et leurs intérêts.

c. La Police des Frontières : Frontex

Frontex a pour mission de défendre les frontières de l'Europe contre les entrées illégales. Cette mission est essentielle pour la survie de la civilisation et de la Fédération Européenne. Les forces de Frontex devront être fortement renforcées afin de lutter contre les trafiquants et leurs infâmes trafics (êtres humains, drogues...).

Bénéfices pour les citoyens : l'arrêt de l'immigration incontrôlée et la limitation des imports de drogues permettra de restaurer, sans surcroît de dépenses,

- (i) *le niveau de l'enseignement, en ayant des classes plus homogènes quant à la connaissance de la langue,*
- (ii) *la sécurité des personnes et des biens en permettant l'exécution des peines en prison sans avoir à multiplier par deux ou trois les forces de l'ordre et les places en prison.*

d. La Police Fédérale

La création d'une Police Fédérale pour traiter des crimes « inter-états » apparaît nécessaire. Une Agence organisant et optimisant une collaboration étroite des polices locales (Etats ou Régions) nous semble devoir être préférée à une organisation lourde.

Bénéfices pour les citoyens : La police fédérale est une nécessité mais pour le PFE la subsidiarité maximum est souhaitable.

e. Les Finances Fédérales

Les responsabilités portées par la Fédération Européenne seront beaucoup plus importantes que celles de la Commission actuelle.

Le Gouvernement, le Parlement et la Justice Fédérale seront dotés d'un Budget pluriannuel, vérifié et voté annuellement par le Parlement.

L'objectif est de ne pas alourdir la fiscalité pesant sur les personnes et les entreprises de la Fédération.

Le Budget sera alimenté par

- Le transfert des budgets des états correspondant aux responsabilités transférées (diplomatie, armée, police).
- La convergence des systèmes fiscaux des Etats et des Régions vers des assiettes et des barèmes communs fera disparaître la concurrence intra européenne par le « mieux disant fiscal » et devrait dégager de nouvelles ressources, notamment impôts sur les entreprises.
- Les Taxes à l'importation – voir l'approche proposée pour l'Indépendance Economique.
- Si nécessaire une contribution des Etats et des Régions, tant que de besoin.

NOTE : Un système d'équilibrage des ressources entre les différentes Régions et Etats sera mis en place, sur la base de contrats de plan dont les résultats seront mesurés annuellement, afin d'éviter les rentes injustifiées. Cf. Infra Cour des Comptes.

Bénéfices pour les citoyens :

- *D'importantes économies seront faites grâce à la mutualisation des administrations diplomatiques, militaires et financières*
- *La convergence des systèmes fiscaux des Etats et des Régions sera mise en œuvre afin d'éviter les « optimisations » fiscales. De nouveaux revenus fiscaux qui sont aujourd'hui laissés aux entreprises par la volonté de certains pays.*
- *Une meilleure protection des industries Européennes grâce aux taxes d'égalisation des conditions Sociales, Ecologiques et Financières dégagera de nouvelles ressources.*

• **La Justice**

La Justice doit être au service des Citoyens et les Droits de l'Homme respectés au sein de la Fédération. Cependant seuls une défense du Bien Commun et de la Société contre les abus des individus peut assurer une vie en société apaisée.

La Justice est instituée et payée par la Société. Elle doit conserver cet équilibre sinon elle déroge à sa mission. Le PFE propose donc la mise en place d'une Autorité Judiciaire Fédérale.

- f. Les Juges (magistrature du Siègle) seront rendus indépendants du Gouvernement par la Constitution. Le processus de nomination des juges devra être défini en excluant toutefois la cooptation qui n'assure pas la pluralité d'opinion nécessaire.
- g. Les Procureurs, ou Avocats Généraux (magistrature Debout) seront eux dépendants du Gouvernement. La transition de l'une à l'autre des magistratures sera interdite.
- h. L'Autorité Judiciaire Fédérale – Cf. : Conseil Supérieur de la Magistrature. Celle-ci sera instituée pour exercer le contrôle de la Justice. Elle sera composée de trois tiers (i) Juges (ii) Représentants des Chambres (iii) théoriciens (Professeur) du Droit. Elle sera sous la responsabilité du Président de la Fédération Européenne (non exécutif).
- i. La Cour des comptes de la Fédération

La Cour des comptes de la Fédération aura pour mission la vérification de tous les comptes publics. Elle aura EN PLUS :

- le pouvoir d'initiative législative (proposition de texte de loi)

le pouvoir d'initiative judiciaire (pourvoit en justice) afin de limiter les abus éventuels

Bénéfices pour les citoyens : L'indépendance de la Justice est un élément fondateur de la Démocratie, il n'est pas question de la remettre en cause. Il est cependant essentiel d'éviter une dérive d'abus de pouvoir du Judiciaire sur l'Exécutif ou le Législatif. Le pouvoir de limiter les interprétations et de sanctionner les abus des juridictions est essentiel pour le bon fonctionnement de la Démocratie.

D. Une Fédération Indépendante

Afin de pouvoir exercer sa Souveraineté en toute indépendance, la Fédération assurera son autonomie stratégique en matière de :

- Energie : Pour assurer la décarbonation des énergies le lignite, le charbon, le pétrole et le gaz naturel seront progressivement remplacés par des énergies renouvelables non polluantes et l'énergie atomique – basée sur la fission puis la fusion dès qu'exploitable industriellement - et l'hydrogène, ou toute autre énergie non polluante.
- Santé : les molécules essentielles à la santé des citoyens devront pour une part, à définir, être produites en Europe. Les éléments établis comme nocifs à la santé des citoyens et des personnes les produisant ou les utilisant seront prohibés.
- Recherches fondamentale et appliquée et d'innovation.
- Alimentation, pour pouvoir nourrir tous les européens sur la base de leurs pratiques régionales.
- Matières premières stratégiques
- Composants électroniques, pour servir les industries et les services, en particulier l'armement.
- Technologies numériques : IA, avec une attention toute particulière compte tenu de l'impact attendu, traitement et communication des données, stockage, etc.
- Armement, afin d'être libre des décisions stratégiques qui imposeraient l'utilisation de l'armée européenne. La préférence Européenne sera imposée et tout achats non européens devra être compensé par des importations du pays exportateur.
- D'industrie, à travers des dispositifs favorisant les entreprises produisant sur le territoire de la Fédération utilisant des matières produites en Europe et avec des technologies décarbonées.

Bénéfices pour les citoyens : La volonté des 450 Millions d'Européens ne doit jamais être bloquée parce que l'approvisionnement en médicament, énergie ou autres batteries électriques ne sera plus assuré, parce que les entreprises ont décidé de faire plus de profit en fabriquant ou sous-traitant à l'étranger. L'Etat stratège doit penser indépendamment des intérêts des entreprises et des modes managériaux et s'assurer que les besoins critiques sont bien couverts. Le programme du PFE pour le gouvernement de la Fédération.

E. Développer en chaque citoyen une conscience Européenne

La diversité des 27 pays constituant l'Union Européenne montre déjà la difficulté qu'il y a dans la compréhension et l'établissement de consensus entre les gouvernements et entre les citoyens.

Le PFE propose donc de travailler d'abord sur la réforme des structures avant d'intégrer de nouveaux membres.

L'accord de la Confédération Helvétique de se joindre à la Fédération Européenne serait pour celle-ci la vraie confirmation de son caractère démocratique, de sa souveraineté et de son indépendance.

Bénéfices pour les citoyens : Avoir pour objectif de convaincre le pays qui historiquement et factuellement est un exemple de Démocratie, de Souveraineté et d'Indépendance et qui géographiquement et économiquement est déjà très largement intégré à l'Europe, est porteur d'une ambition forte.

Le PFE propose des programmes importants d'échanges entre les Pays et les Régions afin de développer, en plus de nouvelles institutions, un nouvel état d'esprit et demain une véritable conscience Européenne.

Bénéfices pour les citoyens : Accepter les différences de l'Autre est déjà un défi dans la société civile, afin de rendre ces différences plus aisément acceptables car mieux comprise une meilleure connaissance des Autres est nécessaire. Les programmes d'échanges ont ce but.

Pour cela le PFE propose de :

- Généraliser la reconnaissance mutuelle des diplômes entre les différents Etats et Régions.
- Favoriser les échanges d'étudiants et d'élèves de toutes les filières techniques et généralistes.

Bénéfices pour les citoyens : Un Marché du Travail plus large et plus accessible à tous à égalité de compétences.

- Les échanges culturels et informationnels entre les différents États et les Régions membres seront développés.
 - Les Institutions Européennes verront leurs réunions non confidentielles mises en ligne.
 - Les chaînes des Pays et des Régions auront l'obligation de mettre à disposition leur contenu informationnel auprès des autres Pays et Régions.
 - Les chaînes des Pays et des Régions auront l'obligation de présenter les contenus des autres Pays et Régions, sous titrés. Elles réserveront des créneaux horaires favorables à l'écoute par tous les citoyens.

Bénéfices pour les citoyens : Permettre aux citoyens d'une Région de comprendre le vécu et la perception qu'ont les citoyens vivant dans d'autres Régions et d'autres Pays sur les mêmes évènements tels qu'élections, grèves ou impact écologique ou technologique.

- Le PFE propose d'instaurer un Service Humanitaire ou Militaire qui devra être effectué par tous les citoyens dans une autre Région et un autre Pays que ceux de leur naissance, études et résidence. Le besoin d'un creuset pour les jeunes citoyens de la Fédération est perçu comme nécessaire.

Bénéfices pour les citoyens : Chaque citoyen aura la possibilité de mieux rencontrer d'autres cultures et de vivre des expériences humaines dans des lieux autres. Les liens ainsi créés et la compréhension ainsi acquise devrait faire progresser plus rapidement la « conscience Européenne ».

- La nationalité européenne (existante) remplacera les citoyennetés respectives des états membres. Ainsi, le droit de vote et d'éligibilité seront généralisés aux citoyens en fonction de leur lieu d'habitation et de taxation.
- Le vote sera obligatoire aux élections des Parlementaires Européens. Les résultats publiés et les seuils d'élection intégreront les votes blancs et nuls. – cf. Supra.
- Un statut de parti politique européen sera défini pour permettre le rassemblement inter pays et régions des citoyens Européens dans une même organisation et leur expression directe sur les sujets qui les concernent– cf. Supra.

Bénéfices pour les citoyens : Les citoyens Européens doivent prendre en charge leur destinée. Pour les élections dont les résultats ont un impact fort sur la vie de tous il est essentiel d'assurer

- *la lisibilité des propositions des partis et des candidats*
- *l'expression facile mais obligatoire de tous les citoyens.*

F. Assurer la sécurité de l'Europe et des Européens.

La Fédération Européenne se dotera de :

- Une politique étrangère unique, soutenue par une forte diplomatie unifiée
- Une politique de défense et de sécurité
- Une armée Fédérale
- Un service de renseignement Fédéral

L'indépendance stratégique de la Fédération Européenne et son nom alignement sur les intérêts économiques et stratégiques des autres grandes puissances sont des éléments fondateurs de sa raison d'être. :

La Police Fédérale collaborera avec les forces de l'ordre des Etats et des Régions pour mener la lutte contre les criminels tels que les terroristes, le trafic d'êtres humains et l'évasion fiscale.

Bénéfices pour les citoyens : Une Police unique avec pouvoir sur l'ensemble du territoire sera plus efficace contre les terroristes, le trafic d'êtres humains et l'évasion fiscale.

G. Lutter efficacement contre l'immigration illégale

L'immigration doit être gérée de manière « juste mais stricte » et toute personne arrivant en Europe sans visa – donc illégalement - sera traité suivant les lois et procédures en vigueur. Dans ce but les moyens de FRONTEX seront renforcés et les lois nécessaires seront votées.

Le PFE demande un moratoire de 5 ans sur l'accueil des Migrants en Europe, quelle que soit leur origine. Ce moratoire servira à régler les trop nombreux cas en suspens (jugements en cours ou expulsion non exécutées) et mettre en place les structures européennes et accord internationaux nécessaires, pour gérer humainement et rationnellement l'immigration.

Bénéfices pour les citoyens : Les citoyens qui travaillent ou ont travaillé doivent recevoir en priorité le retour de ce travail et des prélèvements sociaux qui ont été réalisés sur leurs gains. Il faut donc que le Parlement – au nom du peuple – ou le peuple par référendum statue sur la quantité et la qualité des personnes qui doivent être acceptées au sein de la Fédération.

La Déclaration de New York 2016 et le Pacte de Marrakech 2018 ont progressivement fait disparaître la distinction entre Réfugié et Migrant.

Le Parti Fédéraliste Européen est convaincu que ceci est néfaste pour l'Europe et pour les Réfugiés.

- Les réfugiés sont des personnes fuyant un danger avéré, de persécution ethniques, religieuses, politiques ou des guerres en cours. Leur vie même est en danger et leur apporter notre aide est faire preuve d'humanité.
- Les migrants sont des personnes qui ont décidé, le plus souvent pour des raisons économiques, d'aller tenter leur chance dans un autre pays en espérant y trouver de meilleures conditions de vie, salaire ou protection sociale. Donner un logement, du travail, une éducation et une retraite à l'ensemble des personnes qui souhaite l'obtenir de la Fédération Européenne n'est matériellement pas réaliste, même si admirable humainement.

Note : La notion de « réfugié climatique » a récemment été introduite pour brouiller la différence entre les deux notions. A date aucun pays n'est rendu inhabitable par le changement climatique, c'est donc de la désinformation.

Pour le PFE la solution au problème migratoire est l'aide aux pays d'émigrations dans le pour but de permettre à leurs citoyens de subvenir SUR PLACE à leur besoin.

La Diplomatie Fédérale contribuera par tous ses moyens à réduire l'immigration illégale :

- Les pays d'immigration seront vivement incités à contenir les départs et à accepter les retours de leurs ressortissants expulsés. Pour cela des politiques de véritable coopération avec les pays d'émigration seront organisées afin de créer des emplois et de la richesse locale et de lutter contre la corruption. Cf. infra Les Partenariats de Développement Equitables
- Les pays de transit seront aidés à lutter contre les organisations criminelles qui exploitent les migrants, les abandonnent dans les déserts ou les livrent aux hasards de la mer.

Aux frontières l'immigration sera gérée de manière « juste mais stricte » et toute personne arrivant en Europe sans visa – donc illégalement - sera traité suivant les lois et procédures en vigueur. Dans ce but, les moyens de FRONTEX seront renforcés, des espaces d'accueil constitués et les lois nécessaires votées.

Le PFE demande un moratoire de CINQ ans sur l'accueil des Migrants en Europe, quelle que soit leur origine. Ce moratoire est institué pour :

- Permettre à la Justice des Etats ou Régions de juger chaque personne étrangère résidant actuellement illégalement en Europe et de leur attribuer le statut de Réfugié ou de Migrant.
- Définir le niveau d'immigration voulu par la Fédération Européenne et les critères de sélection de cette « immigration choisie » : nombre, qualification, localisation et les lieux de résidence.
- Mettre en place les structures nécessaires pour l'intégration réussie des migrants qui seront choisis.

Le Parlement Européen sur la base des données des entreprises et du chômage votera les critères de sélection permettant de juger si un migrant doit être autorisé ou non à résider et à travailler dans la Fédération Européenne et où.

Par décision judiciaire, fondée sur les lois votées par le Parlement :

- Les personnes exposées politiquement dans leur pays (réfugiés politiques) seront accueillies et leur cas sera étudié favorablement.
- Les demandes d'immigration économique ou climatique seront analysées avec diligence et justice sur la base des critères légaux et de la valeur que chaque individu pourra apporter à la Fédération.

Note : L'immigration envisagée (en France) pour les métiers qui ont du mal à recruter ne sera admise qu'après que le secteur d'activité concerné ait procédé au rééquilibrage de son offre de travail et de la demande par l'amélioration des conditions de travail ou la hausse des salaires, suivant les principes de l'économie libérale.

Note : Les migrants qui se déclarent mineurs feront l'objet d'analyses scientifiques dans le but d'établir la véracité de leur dire. Les vrais mineurs seront accueillis dans des établissements spécialisés jusqu'à leur majorité. Ils y bénéficieront d'une éducation générale et professionnelle. Un tuteur judiciaire responsable légalement leur sera affecté ainsi qu'un lieu de résidence vérifié par géolocalisation.

Les personnes dont la Justice aura jugé qu'elles doivent quitter la Fédération seront – dans la mesure des accords internationaux reconduits dans leur pays.

Note : Les Pays qui ne reprendront pas leurs citoyens feront l'objet de mesures de rétorsion Fédérales les y incitant fortement (suppression des aides ou limitation des flux de capitaux, par exemple).

Bénéfices pour les citoyens :

- *Les personnes qui entrent sans papier sur le territoire de la Fédération Européenne commettent un délit. Une peine doit donc être prononcée par la justice.*
- *Les citoyens ne doivent pas avoir la charge de personnes venues volontairement illégalement.*
- *Les décisions de Justice qui demande de quitter la Fédération doivent être exécutées rapidement et les personnes reconduites sous contrôle aux frontières afin de ne pas être tentée par des actes délictueux ou être détenu longtemps à la charge des contribuables.*

H. Lutter pour l'environnement, la biodiversité et la décarbonation

Le PFE est déterminé à agir pour la protection de la planète et de limiter le Changement Climatique observé et soutient les objectifs du « pacte vert pour l'Europe ». Les modalités légales doivent cependant être revues afin de ne pas impacter injustement les personnes aux revenus faibles et favoriser les innovations technologiques et produits européens.

Le PFE prône une démarche incitative qui ne pénalise pas les personnes au pouvoir d'achat limité – celle pour lesquels l'augmentation du prix de l'énergie, l'abandon des véhicules anciens, les travaux de rénovations énergétiques, le recyclage des eaux usées en plus de la vulnérabilité aux restructurations industrielles. Les Régions sont donc pour ce domaine le meilleur niveau de décision.

Bénéfices pour les citoyens : Les citoyens modestes ou vivant à la campagne doivent être protégés contre l'ignorance des administrations centrales et de certaines personnes influentes, plus pécunieuses et vivant dans de grandes villes.

La subsidiarité des décisions prises au niveau des régions est donc impérative.

En matière de protection de l'environnement, de décarbonation et de sécurité alimentaire et sanitaire, la Fédération doit établir une politique européenne volontariste d'aide à la recherche et à l'innovation et agir surtout par la préconisation, les incitations et l'échanges de bonnes pratiques. L'Éducation et la sensibilisation des citoyens aux enjeux environnementaux et aux solutions durables doivent être généralisées, en évitant les excès législatifs.

Bénéfices pour les citoyens : La Fédération doit donner l'élan et les directions mais la décision doit rester au plus près des citoyens, aux Régions.

Les principaux domaines d'action sont :

- **Transition vers les énergies renouvelables : Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie propre et renouvelable**, telles qu'hydroélectrique et géothermique puis les énergies solaires, éoliennes et l'énergie nucléaire obtenue par fusion, dans la mesure où les dispositifs pour ces dernières sont propres et recyclables
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Réduire les émissions** de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre (dérivés du Fluor) en **favorisant l'arrêt des combustibles fossiles, dont le Gaz Naturel** pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le PFE est favorable à l'énergie nucléaire par fission pour combler le manque d'énergie dans les années à venir. Les efforts de recherche sur la fusion nucléaire seront poussés afin d'atteindre au plus vite l'exploitabilité de ce processus.

Bénéfices pour les citoyens : Il est important de revenir au principe de réalité et à la nécessité d'une indépendance énergétique de la Fédération. Les intérêts économiques de certains pays ont prévalu sur l'objectivité des décisions prises en matière de gaz naturel – énergie non renouvelable et produisant du CO₂.

- **Agriculture raisonnée et durable** : Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture raisonnée, la permaculture et la réduction et si

possible l'arrêt de l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques ayant des impacts indésirables. L'application des biotechnologies dans l'agriculture fera l'objet d'une surveillance renforcée afin d'identifier les nouveautés qui pourraient apporter des améliorations significatives tout en respectant le principe de précaution et les périodes probatoires nécessaires.

- **Consommation responsable** : Encourager les choix de consommation durables en privilégiant les produits locaux, venant de l'agriculture raisonnée, durable et à faible impact environnemental, ainsi qu'en réduisant le gaspillage en particulier par la réparation.

Bénéfices pour les citoyens : Il est important de revenir au principe de réalité et à la nécessité d'une indépendance quant à la nourriture des citoyens de la Fédération. Il faut donc revoir les politiques qui ont privilégié les intérêts économiques et revenir à l'objectivité des décisions prises en matière d'agriculture et de consommation.

- **Transport durable** : Favoriser les modes de transport à faible émission de carbone avec une approche différenciée entre les marchandises et les personnes, les villes et les campagnes :
 - L'adaptation des transports de marchandise est essentielle dans la réduction de l'emprunte carbone. Le transport ferroviaire devra être généralisé en maximisant le feroutage. Les transports maritimes devront être convertis à l'hydrogène. Le transport aérien (passager comme marchandise) devra évoluer vers la technologie optimum.
 - En ville, les transports en commun seront développés, le vélo et la marche encouragés, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.
 - En campagnes, l'utilisation de l'électricité et l'hydrogène pour alimenter les systèmes de propulsions sera vivement encouragée, en prenant en compte les contraintes économiques des foyers.

Bénéfices pour les citoyens : Les citoyens doivent être considérés dans leur cadre de vie et non comme des « agents économiques banalisés » devant exécuter les décisions centrales et taxables sans limite.

- **Protection de l'eau et des ressources naturelles** : Imposer aux Régions et Communes les mesures de gestion durable des ressources aquatiques et la prévention contre la pollution des eaux naturelles.
Des mesures immédiates doivent être prises pour adapter les délégations du service des eaux et imposer aux gérants des évolutions majeures. Le financement de ces évolutions devra être prioritaire dans les budgets d'investissement.
 - Séparer systématiquement l'eau de pluie des eaux usées. Celles-là peuvent être réutilisées sans traitement lourd. Les stations d'épuration devront être adaptées pour pouvoir gérer le flux des eaux usées (en particulier dans les régions touristiques ou de fortes variations saisonnières sont observées) et celui des eaux de pluie dont les régimes sont de plus en plus variables du fait du changement climatique et de l'artificialisation des sols trop poussée.
 - Mesurer pour connaître, puis réduire les pertes dans les réseaux d'alimentation en eaux. Des objectifs quantifiés devront être assignés aux concessionnaires.

- Réutiliser en circuit très court (propriétés individuelles) les eaux usées peu polluées dans les systèmes ne nécessitant pas une eau « buvable ».

Bénéfices pour les citoyens : Anticiper les manques d'eau futurs permettra une optimisation des utilisations et des circuits amonts et aval.

- **Conservation de la biodiversité** : Soutenir la préservation des écosystèmes naturels, des habitats et des espèces en danger, ainsi que la création de réserves naturelles et de parcs nationaux.
- **Protection des rivières, fleuves et océans** : Soutenir la conservation des écosystèmes aquatiques et marins, la lutte contre les pollutions plastiques et chimiques et la surpêche, ainsi que la création de zones marines protégées.

Bénéfices pour les citoyens : La consommation de poisson assure un équilibre nutritif essentiel à la bonne santé des citoyens il faut optimiser l'exploitation de l'eau et de sa faune. La flore aquatique est essentielle pour le renouvellement de l'oxygène une gestion raisonnée doit donc être assurée.

- **Les substances chimiques** utilisées par l'industrie européenne ou autre, fera l'objet d'une surveillance renforcée afin d'identifier les dangers potentiels et avérés et le non-respect du principe de précaution.
- **Gestion écologique des déchets** : La gestion systématique et écologique des déchets énergétiques, industriels et de consommation devra être réalisée au niveau européen. Aucune nouvelle technologie ne devra être mise en exploitation sans en évaluer les conséquences à court, moyen et long termes. La Fédération Européenne s'engagera à ne plus exporter ses déchets vers le tiers monde et à les traiter sur place.

Bénéfices pour les citoyens : Il ne faut pas « abuser » de la nature mais la protéger afin de pouvoir y vivre sainement. La gestion sélective des déchets et leur réutilisation systématique doit être la préoccupation de tous.

I. Développer un environnement économique dynamique et favorable à l'entreprise et à l'emploi

Un engagement mondial équilibré et durable

La Fédération Européenne veut assurer le respect de ses Valeurs dans les domaines suivants :

- (i) Conditions de travail, respect des Droits de l'Homme et protection des enfants
- (ii) Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique
- (iii) Financements non privilégiés par les états à des fins de domination concurrentielle.

Ces engagements moraux ne doivent pas pénaliser les producteurs Européens - les concurrents internationaux ayant trop souvent des contraintes moindres voire minimales et des incitations financières déloyales (USA - IRA et Chine). Aussi la Fédération établira un système de notation des pays tiers par secteur d'activité dans ces 3 domaines et taxera en conséquence les importations en provenance de ces pays.

Cf Le Contrat Mondial de Denis Peyre.

Bénéfices pour les citoyens : La protection des industries résidant en Europe et de leurs employés grâce à une correction fiscale permettra de lutter contre les délocalisations des emplois industriels réalisées pour maximiser les profits des entreprises vers les pays moins disant socialement, écologiquement et subventionnant sans contraintes les industriels venant investir sur leur territoire avec un objectif de concurrence inégale.

Une économie dynamique ET sociale

Le PFE tient à favoriser la mise en œuvre d'une économie dynamique pour donner à tous les européens la possibilité de gagner leur vie et que leur travail permette aux personnes de répondre à leurs besoins essentiels.

- Constituer un **marché du travail** européen unique facilitant l'accès au travail, en faisant converger la reconnaissance des qualifications professionnelles et les systèmes de protection sociale (famille, santé, retraite...).

Bénéfices pour les citoyens : Les pays européens ont des natalités et pyramides d'âges différentes. La possibilité d'aller facilement travailler dans un autre pays permettra à tous les européens de trouver du travail et aux entreprises de trouver en Europe les ressources humaines qui leur sont nécessaires.

- Anticiper les besoins à moyen et long termes en compétences grâce à la coordination entre les acteurs de l'enseignement professionnel et supérieur et les acteurs économiques afin de :
 - Etablir les filières qualifiantes pour les emplois dont les entreprises auront besoin.
 - Assurer la formation continue des employés vers ces filières pour que les besoins de compétences soient satisfaits. Les coordinations entre enseignements et acteurs économiques seront mises en place dans ce but pour leur assurer une employabilité de long terme.

Bénéfices pour les citoyens : Pour assurer à chacun une employabilité à long terme et donc un revenu décent, il faut, au-delà de l'enseignement de base qui doit être de très bonne

qualité, qu'un citoyen qui choisit une formation soit informé des possibilités que celle-ci lui ouvrira et que les filières qui ouvrent sur les plus larges possibilités d'emploi à moyen et long terme soient de grande qualité et correctement financées.

- **Assurer un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises – PME et ETI.** Elles constituent le secteur qui emploie le plus de personnes et offre les meilleures opportunités de croissance et d'accroissement de la productivité.
 - Aider par la formation continue à l'intégration des nouvelles technologies dans les entreprises de taille petite et moyenne.
 - Faciliter les développements commerciaux en limitant les procédures administratives pour le marché européen.
 - Aider les entreprises dans leurs activités exportatrices par des réseaux d'aide à l'exportation de biens et services efficaces.

Bénéfices pour les citoyens : Les emplois dans les PME et ETI sont en général situés dans les zones moins densément peuplées et permettent à beaucoup de personnes de rester dans leur région d'origine et d'y avoir des conditions de vie de bonne qualité. Ces entreprises gérées familialement, et donc dans une optique de long terme, passent en général les dépressions boursières sans licenciement massifs.

- **Accompagner les secteurs stratégiques** par une politique définie au niveau fédéral, tout en respectant les principes de **libre concurrence, au sein de l'Union** mais **l'exclusion des concurrents dont les pays ne pratiquent pas la réciprocité**, en particulier pour leurs marchés publics.

Bénéfices pour les citoyens : La réciprocité en matière de commerce assure la pérennité des emplois. L'acceptation et surtout le maintien de la Chine comme partenaire commercial lui a beaucoup bénéficié au détriment des emplois Européens.

- Promouvoir, accompagner et financer les filières de Recherche depuis la recherche fondamentale jusqu'à la recherche appliquée et l'innovation, avec une priorité sur les technologies différenciantes (IA, biotechnologies, etc.) ou luttant contre le changement climatique (décarbonation).

Bénéfices pour les citoyens : Sans une présence tout au long de la filière de recherche et d'innovation, il est presque impossible de maintenir l'enseignement au niveau de la compétition et donc de former les étudiants qui innoveront et développeront des entreprises pour exploiter ces travaux.

Des Partenariats de Développement Équitables avec les pays en voie de développement

Le PFE propose la mise en œuvre de véritables co-entreprises entre les sociétés du secteur primaire et les pays producteurs afin d'assurer l'approvisionnement de l'Europe de manière stable et équitable.

- La mondialisation et la financiarisation des marchés de matières premières ont permis à des multinationales – privées ou étatiques - intégrées verticalement de capter une grande partie de la valeur ajoutée des filières du secteur primaire – minerais énergie,

agriculture, etc. - en particulier dans les pays du Grand Sud, au détriment des États et des populations locales.

- L'aide au développement, mise en avant par les états riches, est trop souvent conditionnée aux faveurs obtenues par les entreprises du pays donateur, ce qui n'est pas durable et relève de la désinformation.
- La corruption est aussi un mal endémique dans la plupart des pays en voie de développement où la personnalité politique doit faire montre de générosité envers son entourage. La Cour des comptes de la Fédération aura donc un droit d'audit et une obligation de transparence sur les Partenariats mis en place.

Bénéfices pour les citoyens : la pauvreté de nombreux pays du grand Sud - malgré des richesses minières importantes - et l'exode qui en résulte ne sont pas acceptables quand les pays ont des revenus existants ou potentiels importants. La démarche des Pays pétroliers le montre bien, des ressources naturelles bien exploitées peuvent permettre un réel développement des pays producteurs.

La répartition équitable des revenus et la relocalisation de la transformation des matières premières donnera du travail aux citoyens du pays et limitera les transports de pondéreux polluants.

J. Assurer une justice sociale pour les citoyens

Assurer **un bon niveau** de protection sociale aux citoyens européens, face au développement de l'économie financière mondiale.

- Les Etats et les Régions seront en charge les systèmes de santé, d'aides sociale, etc. Un budget Fédéral de solidarité sera défini pour faire face aux accidents économiques et maintenir une cohésion fédérale.

Bénéfices pour les citoyens : La protection sociale des citoyens est assurée suivant les règles de la Région ou du Pays. Le PFE prône un alignement progressif sur le mieux disant en matière de protection sociale. Cet alignement ne pourra pas être réalisé avant plusieurs mandatures. Les tensions résultant de la convergence et des adaptations successives devront être gérées dans les limites budgétairement acceptables.

- Les représentants des salariés seront, de droit, associés aux instances de décision des entreprises afin que l'action Syndicale puisse être définie et organisée en toute connaissance de cause et donc en responsabilité.

Bénéfices pour les citoyens : Les employés doivent comprendre les mécanismes de l'entreprise et les Directions doivent créer le meilleur équilibre possible entre les intérêts des actionnaires et ceux des salariés.

- Les personnes qui recherchent activement un emploi seront aidée à la fois financièrement et pratiquement afin qu'elles puissent retrouver rapidement un travail correspondant autant que possible à leur capacité et leur qualification avérées. L'aide financière sera structurée et limitée dans le temps afin de pousser à la reprise d'un emploi.

Bénéfices pour les citoyens : La solidarité au sein de la Fédération doit jouer pour aider une personne à se rétablir si des difficultés économiques ou des aléas personnels ont provoqué la perte de son emploi. A l'inverse un citoyen ne doit pas abuser de la solidarité

et en profiter indûment. Une durée connue, éventuellement modulée suivant certains critères, est donc nécessaire à toute aide de retour à l'emploi.

- Le revenu disponible (net de tous impôts et aides) des salariés doit progresser proportionnellement au salaire afin d'inciter les personnes à progresser dans leur organisation plutôt qu'à bénéficier des aides sociales.
Le PFE recommande de placer toutes les aides sociales sous l'autorité d'une seule administration Régionale qui aura une connaissance détaillée des revenus et des aides et prestations reçus par chaque foyer fiscal. Elle sera garante de la justice sociale.
La Cour des Comptes veillera à la bonne mise en œuvre des mesures correspondantes dans les différentes régions.

Bénéfices pour les citoyens : La progression du pouvoir d'achat doit être proportionnelle à celle du salaire. Les nombreuses mesures prises au cours du temps, souvent dans un esprit clientéliste ont par leur cumul mal géré obtenu un résultat contre-productif qu'il faudra déconstruire.

- Assurer une gestion saine et juste des financements sociaux et de santé. Dans ce but les outils biométriques et les tests ADN seront utilisés au plus vite pour que l'administration puisse s'assurer de l'équité des traitements et éviter les abus.
Les soins et aides diverses fournis à des personnes étrangères seront refacturés aux personnes elles-mêmes ou par défaut récupérés auprès de leur pays d'origine.

Bénéfices pour les citoyens : La justice sociale au sein de la Fédération doit être assurée afin d'éviter les abus de certains citoyens européens ou d'autres pays.

K. Restaurer et gérer des finances durables

La Règle d'Or du Zéro Déficit

La Règle d'Or du Zéro Déficit sera inscrite dans la Constitution de la Fédération Européenne.

- L'emprunt effectué par un Etat auprès d'établissement financiers est un abandon de souveraineté.
- L'utilisation actuelle de fonds que devront rembourser des personnes qui ne sont pas encore capable de voter (emprunts à trente ans des états) est un déni de Démocratie.

Les Etats et les Régions actuellement endettés devront rembourser leurs dettes. Seuls les emprunts correspondant à des projets porteurs de revenus certains pourront être autorisés, à condition que les revenus associés soient effectivement identifiés dans la loi et cantonnés au remboursement de la dette contractée.

Bénéfices pour les citoyens : Dans une Fédération où certains pays vivent sans faire de dette il est injuste que d'autres en fassent et bénéficient de la frugalité des premiers.

Des ressources propres pour le Budget Fédéral

Des ressources propres pour le Budget Fédéral afin de financer l'exercice des fonctions régaliennes, les politiques environnementales, industrielles, de recherche, d'infrastructures de transport et énergétiques Cf. supra Budget Fédéral.

Harmonisation des systèmes fiscaux

Une harmonisation volontariste mais progressive de la taxation des sociétés et des personnes (revenu, détention et transmission) donnera l'occasion d'une simplification des systèmes fiscaux.

Bénéfices pour les citoyens :

L'harmonisation créera des rentrées additionnelles qui profiteront à tous. Certains pays ont utilisé leur système fiscal comme une arme compétitive au sein de l'Union Européenne. Cette démarche est préjudiciable à la communauté car elle réduit les rentrées fiscales de l'Union prise dans son ensemble.

L'harmonisation créera permettra une simplification et facilitera la libre circulation des personnes et des entreprises. La complexité des systèmes fiscaux est telle que les PME et ETI considèrent que c'est un frein à l'extension de leurs activités. De même les personnes peuvent hésiter à changer de Régions ne sachant pas exactement quel sera leur niveau de vie.

Gouvernance de la BCE

La gouvernance de la BCE doit être revue et ses objectifs définis limitativement. La BCE ne dispose comme leviers que du contrôle des Taux d'intérêt et de « l'élasticité » de son bilan. Elle ne peut donc pas cumuler les responsabilités sur :

- La lutte contre l'inflation – mission allouée à sa création, en réplique de la Bundesbank,
- La préservation du secteur Financier
- Le financement « du quoi qu'il en coûte » pour les Etats, pendant la crise de la COVID.
- La lutte contre les inégalités, nouvelle volonté de sa présidente
- La lutte contre les changements climatiques, nouvelle volonté de sa présidente.

Bénéfices pour les citoyens : Les citoyens qui sont les principaux contribuables doivent définir les objectifs de l'organe qui gère pour eux la monnaie et ne pas les laisser entre les mains d'experts incontrôlés et donc boulimiques.

Régulateurs Financiers

Les Autorités compétentes verront leurs statuts modifiés afin que les professionnels de ces métiers ne soient pas en majorité dans les organes de régulation.

Le PFE propose, comme pour la Justice, une structure par tiers : (i) des professionnels de ces métiers (ii) des représentants issus du et nommés par le Parlement (iii) des indépendants, par exemple Syndicalistes et Universitaires.

La rotation de l'encadrement et du personnel des Autorités sera aussi définie afin que les intérêts personnels ne puissent y prendre le pas sur l'intérêt général.

Bénéfices pour les citoyens : Les citoyens sont régulièrement mis devant l'argument « trop grosses pour faire faillite » quand il s'agit des banques que l'Etat doit renflouer. Un changement de gouvernance s'impose donc.

Unification et résilience du marché bancaire Européen

L'Unification et la résilience du marché bancaire Européen sera finalisée et un régulateur unique veillera à la solidité des établissements financiers.

Afin de protéger les Banques qui contribuent à l'activité économique des particuliers et des entreprises (banques de détail, banques commerciales et d'affaires) et de circonscrire les risques pris par les intervenants sur les marchés financiers et ceux qui les distribuent, le PFE propose de finaliser la scission entre les deux types d'activités en des établissements différents.

Bénéfices pour les citoyens : Le citoyen n'aura plus à craindre que sa banque fasse faillite. En cas de crise (type 2007) les établissements non viables, car ayant mal géré leurs risques, feront faillite comme Lehman Brother l'a fait.

Taxe sur les activités financières

Le PFE soutient l'action des onze Etats membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, France, Grèce, Italie, Portugal, Slovaquie, Slovénie) réunis dans une coopération renforcée et **la proposition de la Commission de février 2023 pour une Taxe sur les activités financières**. Cette taxe rapportera annuellement entre **30 et 35 milliards d'euros**, c'est-à-dire 0,4-0,5% du PIB des Etats membres participants.

Le PFE propose d'ajouter dans l'assiette de la Taxe :

1- Transactions à haute-Fréquence : les transactions à haute-fréquence sont des opérations effectuées au millième de seconde par des algorithmes informatiques. Une taxation de ces transactions, sur toutes valeurs émises dans la Fédération, contribuera à décourager la spéculation à court terme et générera des revenus importants.

2 - Opérations de change : Ces opérations impliquent la conversion de devises étrangères. Cette taxation peut avoir un impact positif en réduisant la volatilité excessive des marchés de change. Les transactions réalisées par les entreprises non financières seront exonérées.

3 - Transactions sur Dérivés : Les transactions sur les instruments dérivés financiers, tels que les Futurs, les Options et les Contrats de couvertures ou d'assurance sur défaut sont trop souvent utilisées à des fins spéculatives. Une taxation sur ces produits peut réduire les risques de volatilité excessive. Les transactions réalisées par les entreprises non financières seront exonérées.

Bénéfices pour les citoyens : Les acteurs des Marchés financiers contribueront enfin à hauteur de leurs moyens au financement des grands enjeux économiques, écologiques et sociétaux.

Table des matières

L'Europe une Superpuissance exemplaire (même pour la Suisse)	1
3 axes de majeurs doivent marquer la prochaine mandature	1
L'approfondissement de l'Union et sa transformation en une Fédération Européenne doit précéder tout élargissement.	1
Les arrivées sauvages de migrants en Europe doivent être stoppées afin de protéger la civilisation, les personnes et le niveau de vie des Européens	1
La Constitution de la Fédération Européenne ne doit centraliser que les pouvoirs régaliens et la planification stratégique Fédérale au niveau du Gouvernement Européen et décentraliser au niveau des Régions (ou Provinces ou Länder) toutes les autres responsabilités pouvant être traitées à ce niveau.	1
A. Une Fédération Européenne	2
B. Une Fédération Démocratique	3
C. Une Fédération Souveraine	6
D. Une Fédération Indépendante.....	9
E. Développer en chaque citoyen une conscience Européenne	10
F. Assurer la sécurité de l'Europe et des Européens.....	11
G. Lutter efficacement contre l'immigration illégale	12
H. Lutter pour l'environnement, la biodiversité et la décarbonation	14
I. Développer une environnement économique dynamique et favorable à l'entreprise et à l'emploi	17
J. Assurer une justice sociale pour les citoyens.....	19
K. Restaurer et gérer des finances durables	20